

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 06 mai 2025, SICAV BH OBLIGATAIRE informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 un dividende brut de **7,282** dinars par action.

Ce dividende sera mis en paiement à tous les guichets de BH BANK à partir **30 mai 2025** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,

- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du vendredi 30 mai 2025.

Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 29 mai 2025 pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.